

# NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ



LES COMMUNAUTÉS QUI DÉFENDENT LEURS DROITS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT LANCENT UN APPEL URGENT À LA RÉFORME DES POLITIQUES ET À L'AMÉLIORATION DE LEUR MISE EN ŒUVRE.

Chaque personne a droit à l'eau potable et à l'assainissement mais, au niveau mondial, plus de 2 milliards de personnes vivent sans eau potable et plus de 4 milliards sans assainissement.<sup>1</sup> En mars 2023, alors que des milliards de personnes étaient privées de ces services essentiels, les décideurs politiques et les acteurs du secteur du développement se sont réunis à l'occasion de la Conférence internationale des Nations unies sur l'eau afin de trouver des solutions. Une autre conférence est prévue en 2026. Cependant, les groupes marginalisés et défavorisés, qui sont les plus touchés par le manque d'eau et d'assainissement, n'ont souvent pas de place à la table des discussions, bien qu'ils disposent d'importantes connaissances sur la meilleure façon de résoudre leurs propres problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ces groupes sont souvent écartés, ignorés ou réprimés : ils sont « laissés pour compte » ou exclus lorsqu'il s'agit de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

2000 millions



sans accès à  
l'eau potable

4200 millions



sans accès à  
l'assainissement

Alors qu'il ne reste que six ans avant que les objectifs de développement durable (ODD) ne soient atteints, la grande majorité des États sont loin de réaliser l'ODD 6 (sur l'eau potable et l'assainissement) et l'ODD 1.4 (sur l'accès équitable aux services de base).<sup>2</sup> Pourtant, il y a un manque de considération urgente face à cet échec.

Ne laisser personne de côté est un engagement à **éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à éradiquer les discriminations** en donnant la priorité aux droits à l'eau potable et à l'assainissement **des membres les plus vulnérables et marginalisés de la société**.<sup>3</sup> Cette note politique vise à **aider les décideurs politiques aux niveaux national et local** à remplir leur devoir de fournir un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, en **offrant des conseils concrets** sur les **mesures** que les États peuvent prendre pour transformer le principe "ne laisser personne de côté" en **une réalité tangible**. Elle fournit également des conseils au **secteur du développement** sur la meilleure façon d'aider les États à atteindre cet objectif.

Les inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement ne peuvent être éliminées que **si les voix des « laissés-pour-compte » sont entendues, dûment considérées et prises au sérieux**. La campagne **Hearing the Unheard: Human Rights to Water and Sanitation** ou **#HearingTheUnheardHRWS**, une campagne mondiale qui amplifie les demandes des organisations communautaires et des défenseurs des droits à l'eau, a démontré que les communautés en première ligne de la crise de l'eau et de l'assainissement ont des solutions réalisables si les gouvernements choisissent de les écouter et d'agir en conséquence.

*“Nous lançons un appel à la communauté ici présente à écouter mon message, soyez courageux et osez exprimer vos préoccupations..c'est ainsi que votre voix aura un impact.*

Nang Noy (Leader communautaire Indigène Khmer-Lao de la république du Lao)



# Messages-clés des communautés

Les témoignages de la campagne mettent en évidence les failles communes dans l'incapacité des États à réaliser les droits à l'eau et à l'assainissement et articulent trois appels principaux des communautés en faveur d'une réforme politique urgente et d'une meilleure mise en œuvre:



**Renforcer les processus participatifs :** Des processus doivent être développés pour permettre aux communautés ou groupes marginalisés de participer et de contribuer de manière significative à toutes les décisions relatives à l'eau et à l'assainissement qui les concernent, y compris dans les processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et de révision. Les communautés marginalisées sont détentrices de droits et des acteurs-clés de la fourniture de services d'eau et d'assainissement, et non des « bénéficiaires ».



**Renforcer les mécanismes de redevabilité :** Il existe déjà une série de mécanismes de redevabilité aux niveaux national et local. Cependant, ces mécanismes ne fonctionnent pas de manière adéquate par rapport aux besoins des communautés marginalisées, des organisations communautaires et des militants du droit à l'eau. Les témoignages appellent d'urgence à une plus grande redevabilité des parties étatiques et non-étatiques (y compris les entreprises et les prestataires de services privés).



**Soutenir l'auto-provisionnement et l'implication des communautés dans la gestion des services d'eau et d'assainissement :** Dans leurs témoignages, de nombreuses communautés marginalisées ont demandé aux États de soutenir l'auto-provisionnement des communautés et une plus grande implication des communautés dans la gestion des services d'eau et d'assainissement, en particulier dans les contextes où la fourniture de services par le gouvernement ou par délégation a échoué. Il ne s'agit pas pour les États d'abdiquer leur responsabilité dans la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement. Il s'agit de voir ce que les communautés font pour elles-mêmes, de reconnaître leurs efforts et de s'appuyer sur l'énergie qu'elles ont développée. Il s'agit de trouver des moyens de les soutenir.



AGUA PARA LA  
VIDA, NO PARA EL  
EXTRACTIVISMO



Afin de s'assurer que les groupes marginalisés et défavorisés ne soient pas laissés pour compte ou exclus en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, cette note politique formule les recommandations suivantes :

## Recommandations aux États:

### Lois, politiques et plans ciblant les groupes les plus vulnérables

- Réviser et mettre à jour les politiques, les normes, les budgets et les plans relatifs à l'eau et à l'assainissement afin d'y inclure des mesures positives ciblées visant à garantir aux groupes marginalisés et défavorisés une jouissance équitable des droits à l'eau et à l'assainissement.
- Revoir le financement des services d'eau et d'assainissement, de manière à ce que les personnes les moins en capacité de les payer bénéficient d'un soutien financier sous la forme de subventions, d'exonérations de paiement ou d'autres mécanismes d'aide financière.

### Collecte de données désagrégées et suivi

- Collecter, élaborer et rendre publiques, accessibles et exactes, des données désagrégées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement en fonction des groupes défavorisés, notamment le sexe, le genre, le handicap, l'âge, l'appartenance ethnique, la situation géographique, la langue, la profession et la pauvreté (entre autres).
- Contrôler régulièrement la mise en œuvre des politiques, des normes et des plans, y compris l'extension de services durables aux groupes marginalisés et défavorisés qui n'étaient pas desservis auparavant. Cela devrait également inclure le contrôle des performances des prestataires de services responsables de la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement et de la qualité des services d'eau et d'assainissement.

### Des processus participatifs efficaces et inclusifs

- Élaborer et mettre en œuvre des processus participatifs inclusifs auxquels les communautés directement touchées par les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement peuvent participer de manière significative et contribuer sur un pied d'égalité, sans crainte de représailles ou de persécution.

### Des mécanismes de redevabilité renforcés

- Mettre en œuvre et maintenir des mécanismes de contrôle locaux et nationaux, en s'efforçant en priorité de répondre aux besoins des communautés. Il s'agit notamment de mettre en place des voies de recours efficaces lorsque les droits à l'eau et à l'assainissement ne sont pas respectés, tels que des mécanismes de plaintes judiciaires et internes, et de veiller à ce que ces mécanismes soient effectivement mis en œuvre par les autorités responsables.
- Identifier et lever les obstacles à l'accès aux mécanismes de justice pour les individus et les communautés dont les droits à l'eau et à l'assainissement sont violés, en particulier pour les groupes marginalisés ou défavorisés. Il pourrait s'agir de sensibiliser aux mécanismes de justice afin qu'ils soient largement connus et compris, et de mettre en œuvre des dispositifs garantissant que les mécanismes de justice soient financièrement abordables.
- Fixer et rendre publics des objectifs et des stratégies pour parvenir à des services gérés en toute sécurité, puis mettre à jour et publier les politiques, les normes, les plans et les budgets nécessaires pour y parvenir.

### L'auto-provisionnement et la participation de la communauté à la gestion de l'eau et de l'assainissement sont reconnus et soutenus.

- Fournir un soutien financier, institutionnel et technique aux communautés qui participent ou souhaitent participer à la gestion de leurs propres ressources en eau et leur assainissement. Cela pourrait prendre la forme d'un programme national et local permettant aux communautés d'approcher les États pour leur faire part de leurs problèmes en matière d'eau et d'assainissement et des solutions identifiées.



# Recommandations pour le secteur du développement international et régional de l'eau et de l'assainissement :

- Fournir une assistance financière et technique aux États pour qu'ils renforcent leurs systèmes de collecte de données et de suivi afin de mieux fournir des données désagrégées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les groupes marginalisés et défavorisés.
- Comprendre les différents contextes régionaux et locaux lorsqu'il s'agit de fournir une assistance technique aux gouvernements pour revoir et renforcer les mécanismes de redevabilité, afin de s'assurer que ces mécanismes répondent mieux aux besoins des communautés de manière opportune et efficace.
- Travailler avec les gouvernements et les communautés locales pour soutenir les initiatives d'auto-provisionnement et de participation communautaire, dans un cadre reconnaissant leurs attributions et responsabilités opérationnelles.



Hearing the Unheard

Regarder la vidéo  
de la campagne  
**Hearing the  
Unheard**



#HearingTheUnheardHRWS

*La campagne #HearingTheUnheardHRWS est une collaboration entre End Water Poverty, Simavi, le Rural Water Supply (RWSN), le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ONWAGA, Redes del Agua Latinoamérica, le Water Integrity Network (WIN) et le Kenya Water and Sanitation Civil Society Network (KEWASNET). Nous sommes reconnaissants au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, Pedro Arrojo-Agudo, qui a participé à la campagne et l'a soutenue. Merci à toutes les communautés et activistes qui ont contribué à la campagne, qui ont généreusement donné de leur temps, des témoignages vidéo et des photographies, et dont les contributions et les idées sont au cœur de ce rapport. Merci également à toutes les organisations qui ont aidé les communautés à contribuer à leurs témoignages. Vous pourrez trouver la liste complète de remerciements dans la version longue du document.*



Trouvez le  
document  
complet ici